

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 25 Mars 2021 à 20h00

Date de Convocation : 19 mars 2021
Affichage : 19 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND (*visio*) - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS
Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE (*visio*) – Séverine LEBRUN – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT - Frédéric CHEVILLON.

Absent Excusé : Frank SAMSON.

Mme Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 Mars 2021 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mr le Maire propose d'ajouter :

- L'inscription au programme de relance pour des travaux de rénovation énergétique,
- La confirmation du choix de l'entreprise pour l'étude de sol nécessaire pour la surface de glisse,

Les propositions évoquées sont acceptées.

Délibération 2021/23	Approbation du compte administratif 2020 De la commune
---------------------------------------	---

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, à savoir l'année 2020,

Il est donné lecture du contenu du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	ENSEMBLE
	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents
Résultats reportés		280 988.33€		300 044.52€		581 032.85€
Opérations de l'exercice	436 227.81€	507 251.27€	163 955.70€	123 524.03€	600 183.51€	630 775.30€
TOTAUX	436 227.81€	788 239.60€	163 955.70€	423 568.55€	600 183.51€	1 211 808.15€
Résultat de clôture		352 011.79€		259 612.85€		611 624.64€
Restes à réaliser			304 805.89€		304 805.89€	
TOTAUX CUMULÉS	436 227.81€	788 239.60€	468 761.59€	423 568.55€	904 989.94€	1 211 808.15€
RESULTATS DEFINITIFS		352 011.79€	45 193.04€			306 818.75€

Le conseil municipal constate aussi pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Mr Loïc COMMEUREUC – Maire - n'a pas participé au vote.

Le compte administratif, dressé par Mr Loïc COMMEUREUC, au titre de l'exercice 2020 est soumis au vote sous la présidence de Mme Marie-Christine NOSLAND, 1^{ère} Adjointe.
A l'issue d'un vote, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/24	Approbation du compte administratif 2020 De l'assainissement
---------------------------------------	---

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, à savoir l'année 2020,
Il est donné lecture du contenu du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents
Résultats reportés		55 303.99€	605.92€		605.92€	55 303.99€
Opérations de l'exercice	49 096.04€	47 939.28€	22 618.73€	22 310.20€	71 714.77€	70 249.48€
TOTAUX	49 096.04€	103 243.27€	23 224.65€	22 310.20€	72 320.69€	125 553.47€
Résultat de clôture		54 147.23€	914.45€			53 232.78€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	49 096.04€	103 243.27€	23 224.65€	22 310.20€	72 320.69€	125 553.47€
RESULTATS DEFINITIFS		54 147.23€	914.45€			53 232.78€

Le conseil municipal constate aussi pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Mr Loïc COMMEUREUC – Maire - n'a pas participé au vote.

Le compte administratif, dressé par Mr Loïc COMMEUREUC, au titre de l'exercice 2020 est soumis au vote sous la présidence de Mme Marie-Christine NOSLAND, 1^{ère} Adjointe.
A l'issue d'un vote, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/25	Approbation du compte administratif 2020 Du Lotissement La résidence des Châtaigniers
---------------------------------------	--

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, à savoir l'année 2020,
Il est donné lecture du contenu du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	ENSEMBLE
	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents	DEPENSES Déficit	RECETTES Excédents
Résultats reportés		95 256.64€	254 932.55€		254 932.55€	95 256.64€
Opérations de l'exercice	323 382.85€	254 952.29€	89 157.61€	254 932.55€	412 540.46€	509 884.84€
TOTAUX	323 382.85€	350 208.93€	344 090.16€	254 930.55€	667 473.01€	605 141.48€
Résultat de clôture		26 826.08€	89 157.61€		62 331.53€	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	323 382.85€	350 208.93€	344 090.16€	254 930.55€	667 473.01€	605 141.48€
RESULTATS DEFINITIFS		26 826.08€	89 157.61€		62 331.53€	

Le conseil municipal constate aussi pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Mr Loïc COMMEUREUC – Maire - n'a pas participé au vote.

Le compte administratif, dressé par Mr Loïc COMMEUREUC, au titre de l'exercice 2020 est soumis au vote sous la présidence de Mme Marie-Christine NOSLAND, 1^{ère} Adjointe.

A l'issue d'un vote, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/26	Approbation du compte de gestion 2020 De la commune
---------------------------------------	--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, pour le conseil municipal de Saint-Thual, pour le budget principal de la commune.

Sous la présidence de Mr le Maire, à l'issue d'un vote le compte de gestion 2020 de la commune est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/27	Approbation du compte de gestion 2020 De l'assainissement
---------------------------------------	--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, pour le conseil municipal de Saint-Thual, pour le budget principal de la commune.

Sous la présidence de Mr le Maire, à l'issue d'un vote le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/28	Approbation du compte de gestion 2020 Du lotissement Les châtaigniers
---------------------------------------	--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, pour le conseil municipal de Saint-Thual, pour le budget principal de la commune.

Sous la présidence de Mr le Maire, à l'issue d'un vote le compte de gestion 2020 du budget annexe du Lotissement la Résidence des châtaigniers est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/29	Affectation du résultat au 31-12-2020 au budget primitif 2021
---------------------------------------	--

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget principal de la commune, au titre de l'année 2020,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De porter, dans les sections respectives du budget primitif 2021 :
 - En fonctionnement
 - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté : 352 011.79€
 - En investissement
 - Au 001 Excédent d'investissement reporté : 259 612.85€

Délibération 2021/30	Vote des taux des impôts locaux En 2021
---------------------------------------	--

Vu les orientations budgétaires 2021,
Après avoir délibéré, le conseil municipal maintient les taux appliqués en 2020 pour l'année 2021, à savoir :

Désignation	Bases imposition Notifiées 2021	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière (Bâti)	444 200€	14.51%	64 453€
Taxe foncière (Non Bâti)	63 400€	38.39%	24 339€
Total			88 792€

Contre un produit de 86147€ pour ces 2 taxes en 2020 soit + 2 645€

Délibération 2021/31	Vote du budget primitif 2021
---------------------------------	-------------------------------------

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
815 662.79€	498 712.85€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2020,
Vu les résultats du compte administratif 2020,

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

Délibération 2021/32	Affectation du résultat au 31-12-2020 Au budget primitif Assainissement 2021
---------------------------------	---

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget annexe Assainissement, au titre de l'année 2020,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'affecter les résultats de la façon suivante au budget primitif 2021 :
 - En fonctionnement
 - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté 53 232.78€
 - En investissement
 - Au 001 Déficit d'investissement reporté 914.45€
 - Au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 914.45€

Délibération 2021/33	Vote du budget primitif 2021 Budget annexe assainissement
---------------------------------	--

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
103 235.78€	52 664.45€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et les résultats du compte administratif 2020,
Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de l'assainissement.

Délibération 2021/34	Affectation du résultat au 31-12-2020 Au budget primitif Lotissement 2021
---------------------------------------	--

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du Lotissement, au titre de l'année 2020,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De porter, dans les sections respectives du budget primitif 2021 :
 - En fonctionnement
 - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté 26 826.08€
 - En investissement
 - Au 001 Déficit d'investissement reporté 89 157.61€

Délibération 2021/35	Vote du budget primitif 2021 Budget annexe du Lotissement
---------------------------------------	--

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
220 414.25€	193 745.78€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2021,

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 du Lotissement.

Délibération 2021/36	Validation de devis pour travaux aux bâtiments communaux
---------------------------------------	---

Mr le Maire présente différents devis pour acceptation à savoir :

- A l'église
 - Devis de l'entreprise DENOVAL, pour travaux électriques : montant 1 283.39€ ht,
 - Devis MACÉ, pour mise en service 3^{ème} cloche : montant 1 107.75€ ht,

Après délibération, le conseil municipal approuve ces deux devis, et donne pouvoir de signature à Mr le Maire.

Délibération 2021/36-1	Inscription de la commune au plan de relance pour travaux de rénovation énergétique au Groupe scolaire Demande de subvention DSIL
---	--

Dans le cadre du plan de relance, la commune de SAINT-THUAL a fait une inscription au plan de rénovation énergétique pour les travaux portant sur le groupe scolaire : Ecole et Salle afin de diminuer les consommations électriques, et d'y apporter un confort dans l'utilisation.

Ce programme de travaux estimé sommairement à 150 000€ ht porte sur des remplacements :

- de fenêtres, de portes
- de mode de chauffage,
- de VMC,
- de l'éclairage néon,
- de dalles de plafond pour réduire le bruit durant la cantine
- et l'isolation des toitures et plafonds,

La demande d'inscription mentionne une subvention attendue au titre de la SDIL de 120 000€ ht.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, le conseil municipal est invité à donner un engagement sur cette programmation de travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à financer les travaux dont il s'agit, sur 2021 et 2022, dès lors que l'octroi de la subvention DSIL sera accordée à la commune,
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire pour tous documents se rapportant à la présente décision.

Délibération 2021/37	Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein
---------------------------------------	--

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du futur départ à la retraite de Mme Christine DESMARES, secrétaire de mairie,

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'un poste d'adjoint administratif principal pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet, et du secrétariat du SIRP Saint-Thual La Baussaine à compter du 15 juin 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie (C) de la filière administrative au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- D'adopter la proposition du Maire, ainsi
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 juin 2021,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibération 2021/38	Régime indemnitaire RIFSSEP
---------------------------------------	--

Par délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2017, les mesures ont été adoptées pour l'application du régime indemnitaire à compter de 2017. Il s'avère qu'il est nécessaire d'actualiser les données en raison d'un recrutement fait à compter de la mi-juin de catégorie C non prévu initialement.

Ainsi il est préconisé de prévoir à compter de l'année 2021 :

- **Agents Catégorie A** Attaché territoriaux et secrétaire de mairie : disposition antérieure maintenue comme suit :

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie</i>	6825€	7000€	36 210 €

- **Agents Catégorie B** Secrétaire de mairie : disposition antérieure supprimée,
- **Agents Catégorie C**
 - Groupe 1 : Agent d'exécution à l'entretien des espaces verts : disposition maintenue, comme suit :
 - Groupe 2 : Agent d'animation intergénérationnel : disposition maintenue comme suit,

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Agent d'exécution à l'entretien des espaces verts, Des bâtiments communaux, à la station de traitement des eaux usées, Agent d'exécution au ménage dans les locaux communaux</i>	1520€	2500€	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'animation intergénérationnel</i>	400€	700€	10 800 €

- Groupe 3 : Adjoint administratif : agent d'accueil : disposition maintenue,
- Groupe 4 : Adjoint administratif principal : agent en charge des fonctions de secrétaire de mairie à compter du 15 juin 2021, suite à la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif avec une nouvelle attribution : 300€/mois,

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 3	<i>Agent d'accueil et d'exécution</i>	404€	600€	11 340 €
Groupe 4	<i>Secrétariat de mairie, gestionnaire comptable, marchés publics, sujétions, qualifications, ...</i>	3 600€	3 600€	11 340€

Après délibération, le conseil municipal adopte le contenu du régime indemnitaire pour ses agents, applicable à compter de 2021, et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Délibération 2021/39	Enquête publique Mise à jour plan d'épandage de la centrale biogaz de Montauban de Bretagne – Avis du conseil municipal
---	--

Par arrêté du 20 janvier 2021, le Préfet informe qu'une enquête publique sera ouverte, du 17 février 2021 au 19 mars 2021, sur demande présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN DE BRETAGNE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de mettre à jour l'épandage de l'unité de méthanisation exploitée à MONTAUBAN de BRETAGNE, au lieu-dit « le Pungeoir ».

Il s'agit tout à la fois d'un projet de production d'énergie renouvelable sous forme d'électricité et de chaleur fournie à un serriste voisin, de valorisation de sous-produits organiques du territoire, mais également de recyclage local de matières fertilisantes, valorisée auprès des exploitations agricoles du territoire. Saint-Thual est concernée est concernée plus particulièrement par ce dernier volet du projet.

La commune de Saint-Thual est invitée à donner son avis sur ce projet, pendant toute la durée de l'enquête, soit entre le 17 février et au plus tard jusqu'à 15 jours après la fin de l'enquête.

Après délibération, le conseil municipal à l'issue d'un vote : (1 abstention) donne un avis favorable au dossier.

Délibération 2021/40	Demande d'acquisition d'un chemin communal
---------------------------------------	---

La commune est saisie d'une demande d'acquisition d'un chemin communal au lieu-dit « le fond de la noë » formulée par Mr BOUDOU Jean-Claude.

Considérant la demande,
 Considérant l'emplacement dudit chemin
 Après délibération, le conseil municipal :

- Donne un accord de principe sur la demande présentée
- Et prévoit la mise en œuvre d'une enquête publique

Questions diverses

Délibération 2021/41	Etude de Sol Devis Laboroutes accepté
---------------------------------------	--

En vue de la réalisation d'une étude de sol préalable à la mise en œuvre d'un terrain de glisse universel,

Après consultation Mr le Maire préconise de retenir le devis le moins disant à savoir : LABOROUTES de 1 425.01€ ht est présenté.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne son accord pour le devis de LABOROUTES d'un montant de 1 425.01€ ht ;
- Donne pouvoir de signature au Maire pour toutes pièces se rapportant à cette décision.

2- OPERATION PILES USAGEES POUR LE TELETHON 2020

Dans le cadre de cette opération en partenariat avec l'AMF (Association Française contre les Myopathies), il a été collecté sur la commune : 102 kg de piles pour le téléthon, dont la moitié au commerce « l'escale Saint-Thualaise » et l'autre moitié entre la mairie et l'école. L'opération s'est terminée mi-février.

3- FERMETURE D'UNE CLASSE

La commune est avisée d'une décision de fermeture d'une classe en élémentaire à la prochaine rentrée de septembre, en raison d'une baisse des effectifs.